

**Lettres québécoises**  
La revue de l'actualité littéraire



## Littérature et constitution

André Vanasse

Numéro 59, automne 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/38289ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (1990). Littérature et constitution. *Lettres québécoises*, (59), 5–5.

É

## Littérature et constitution

Depuis l'échec des accords du Lac Meech, les spéculations vont bon train. Tous les scénarios ont été mis de l'avant. Ils vont de l'indépendance pure et simple à la mise en place d'un nouveau pacte fédéraliste. Au moment où je rédige ces lignes, c'est-à-dire au tout début du mois de juillet, nous sommes dans l'incertitude la plus totale. Tout ce que nous savons, c'est qu'une commission parlementaire spéciale sur l'avenir constitutionnel du Québec sera créée et que son mandat sera de soumettre un rapport à l'Assemblée nationale au début de 1991.

S'il advenait que le nouveau pacte constitutionnel soit à la mesure de celui que souhaite la majorité des Québécois, cela signifierait un bouleversement dont l'ampleur serait considérable.

Par exemple, en ce qui concerne la culture et plus particulièrement la littérature, il faudrait redéfinir l'ensemble des règles qui nous régissent. Actuellement, nous sommes soumis à un double système: nous recevons des subsides à la fois du

gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Les revues culturelles, par exemple, sont subventionnées autant par le Conseil des Arts du Canada que par le ministère des Affaires culturelles du Québec. Les gestionnaires de revue peuvent donc compter sur l'évaluation de deux jurys indépendants pour leur venir en aide. Même situation pour les créateurs: s'ils ratent un premier concours, ils peuvent tenter à nouveau leur chance auprès de l'autre organisme subventionneur. On pourrait allonger la liste: les initiatives du ministère des Communications (Ottawa) concernant la commercialisation du livre sont souvent recoupées par celles de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) administrée par le gouvernement du Québec.

Avec un système étatique unique, cette possibilité sera abolie *de facto*. Abolie aussi, la « concurrence » que se livrent les deux gouvernements. Et je ne suis pas sûr que les producteurs culturels n'y perdront pas au change. Car il est clair que les refus qu'on oppose à d'excellentes demandes de subvention sont souvent dictés par un manque criant de ressources financières. La culture, on le sait, est le grand négligé de notre société. Nous en sommes toujours à espérer le 1 % du budget global de nos

gouvernements. Si l'on se fie aux prévisions récentes, nous devons nous attendre à ce que la réalisation de cette promesse soit reportée encore de quelques années. Or, il faut savoir qu'à l'intérieur de l'enveloppe

D

globale qui est consentie aux arts, la part accordée à la littérature est incontestablement la plus congrue.

Dans l'éventualité d'une complète redéfinition de notre statut, il est clair qu'il

faudra beaucoup de vigilance de la part des producteurs culturels pour faire en sorte que ce nouveau projet de société ne soit pas élaboré à notre désavantage. Il s'agira non seulement de faire preuve de beaucoup d'imagination, mais de veiller à récupérer des programmes gérés actuellement par le gouvernement fédéral.

Tous savent que le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Affaires culturelles du Québec sont des entités distinctes et que, à ce titre, ils ont mis sur pied leurs propres programmes.

Si on doit féliciter le Québec d'avoir accordé des subsides aux auteurs et aux éditeurs pour les compenser des pertes de droits d'auteur que leur occasionne la photocopie massive qu'on pratique dans les institutions d'enseignement, il faudrait aussi remercier le Conseil des Arts du Canada d'avoir créé la Commission de droit de prêt public dont le mandat est de rémunérer les auteurs pour l'usage qu'on fait de leurs livres dans les bibliothèques publiques.

À mes yeux, il est clair que cette initiative fédérale devrait être « rapatriée » au Québec.

Ces quelques réflexions montrent à l'évidence qu'il n'est pas simple de redéfinir

un projet de société. Je suis convaincu que les créateurs et les producteurs culturels sont tout à fait disposés à y participer. Et, comme le notait Mme Lise Bissonnette dans l'éditorial du *Devoir* en date du 7 juillet dernier, je vois mal, moi aussi, « comment M. Bourassa pourra ignorer les syndicats, le mouvement des femmes, les universités, les milieux artistiques, ou les écologistes » pour redéfinir les grandes priorités de notre nation.

Nous savons qu'il y a du pain sur la planche et que l'opération à laquelle nous devrions tous être conviés ne sera pas de tout repos, mais nous sommes disposés à donner de notre temps pour la bonne raison que nous voulons découper, de la façon la plus juste qui soit, la tranche qui nous revient de droit! **Lq**

**André Vanasse**  
directeur

A

L